



Parti socialiste  
jurassien

Interpellation n° 844

PARLEMENT JURASSIEN  
GROUPE SOCIALISTE

### **Entreprises de pompes funèbres, des entreprises comme les autres ?**

Lorsque survient le décès d'une personne, la période qui suit ce tragique événement est, comme chacun le sait, particulièrement difficile.

En effet, en plus de la perte d'un proche, c'est également une avalanche de démarches administratives et de décisions à prendre qui s'ensuivent rapidement. C'est à ce moment-là qu'interviennent les entreprises de pompes funèbres. Des entreprises qui réalisent en général un travail d'accompagnement très professionnel et très important.

Pourtant, ces derniers mois, il a été possible de constater la création d'entreprises de pompes funèbres qui cassent les prix mais dont les prestations laissent pour le moins à désirer. Plusieurs cantons romands sont conscients du problème et ont pris des mesures ou prévoient d'en prendre.

Dans notre Canton, par contre, les autorités semblent passives en la matière. Il est plus facile dans le Jura, malgré la spécificité du domaine économique en question, d'ouvrir une entreprise de pompes funèbres qu'un restaurant !

Plusieurs professionnels de la branche semblent d'ailleurs aujourd'hui inquiets de cette situation.

Aussi, le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes :

- 1) Le Gouvernement a-t-il connaissance de pratiques laissant à désirer de la part d'entreprises de pompes funèbres ?
- 2) Le Gouvernement envisage-t-il d'instaurer une autorisation préalable à l'exercice d'une activité professionnelle dans le domaine des pompes funèbres dans le Jura ?
- 3) Le Gouvernement a-t-il conscience que le Jura se dirige lentement vers un monopole dans le domaine des entreprises de pompes funèbres ?

Le responsable :

Loïc Dobler

Delémont, le 9 septembre 2015

Mérey

F. F. F.

Gaul. F. F.

L. L. L.

M. M. M.